

# FRAIS DE SEJOUR

## 1. Tarifs appliqués au 1<sup>er</sup>/11/2025 selon l'arrêté départemental

Hébergements	Prix de journée hébergement (À charge du patient-résident)	Dépendance GIR 5-6 (À charge du patient-résident)	Dépendance GIR 1-2	Dépendance GIR 3-4
Tarif différencié EHPAD Au 1er/11/2025				
Chambre individuelle	73,97 €	6,28 €	23,34 €	14,81 €
Chambre double	66,57 €	6,28 €	23,34 €	14,81 €
Secteur EHPAD + hébergement temporaire				
Chambre individuelle	73,24 €	6,28 €	23,34 €	14,81 €
Chambre double	65,92 €	6,28 €	23,34 €	14,81 €
Hébergement - 60 ans	93,16 €	X	X	X
Secteur USLD				
Chambre individuelle	75,07 €	8,07 €	29,96 €	19,01 €
Chambre double	67,57 €	8,07 €	29,96 €	19,01 €
Hébergement – 60 ans	103,67 €	X	X	X
Accueil de jour	29,06 €	X	23,34 €	14,81 €
Accueil de jour – 60 ans	49,84 €	X	X	X
Déduction transport *	12,95 €	X	X	X

\* Une déduction est faite sur le prix de journée de l'**accueil de jour** si le **transport** est réalisé par la famille.

Le tarif à **charge du résident**, correspond au tarif hébergement mensuel moyen qui se calcule sur une base de 30 jours (prix de journée hébergement + tarif GIR 5/6 x 30). Ils sont réglables selon votre convenance par prélèvement automatique, sur le site [payfip.gouv.fr](http://payfip.gouv.fr), virement bancaire ou chèque bancaire.

Un **dépôt de garantie** (prix de journée hébergement x 30) est réglé par chèque, encaissé et restitué au départ de la personne dans les 30 jours déduction faite d'une éventuelle créance.

L'établissement est habilité à l'**aide sociale**, et à l'**Aide Personnalisée au Logement**.

**L'Aide Personnalisée à l'Autonomie** du Doubs est versée sous forme de dotation globale directement à l'établissement.

Conformément à la législation et règlementation, à compter du 1<sup>er</sup>/01/2025 le Conseil Départemental instaure une participation des usagers à l'APA, dont les **ressources mensuelles sont supérieures ou égales à 2 799,00**. Ils se verront appliquer une **participation complémentaire à l'APA s'ajoutant au ticket modérateur**.

### Prestations comprises dans le tarif hébergement :

Le prix de l'hébergement comprend les prestations hôtelières (chambre avec salle de bain privative avec douche, restauration, blanchissage, fourniture de produits d'hygiène corporelle, produits d'incontinence, chauffage, électricité, animation, poste téléphonie appel entrant, téléviseur, accès au réseau WIFI).

## FRAIS DE SEJOUR (suite)

Prestations non comprises dans le tarif hébergement :

- les repas pris par les visiteurs 6,30 € ;
- les communications téléphoniques, ligne sans abonnement, appels sortants à 0,15 cts/mn (locale, nationale, mobile) sous réserve de lignes disponibles au sein de l'établissement ;
- l'abonnement internet (prestataire de votre choix) ;
- la prestation coiffure et de pédicurie.

### 2. Tarifs appliqués lors d'une absence pour hospitalisation ou convenance personnelle :

Lors d'une absence pour hospitalisation ou convenance personnelle de moins de 72 h, le prix de journée est facturé, déduction faite du GIR5/6.

Au-delà des 72 heures d'absence, le tarif réservation est appliqué jusqu'au retour de la personne.

Hébergements	Prix de journée hébergement absence moins de 72 h	Prix de journée hébergement réservation absence plus de 72 h / ou réservation avant une admission	Prix de journée hébergement réservation psychiatrie
Secteur EHPAD tarif différencié			
Chambre individuelle	73,97 €	53,97 €	58,97 €
Chambre double	66,57 €	46,57 €	51,57 €
Secteur EHPAD			
Chambre individuelle	73,24 €	53,24 €	58,24 €
Chambre double	65,92 €	45,92 €	50,92 €
Hébergement - 60 ans	93,16 €	73,16€	78,16 €
Secteur USLD			
Chambre individuelle	75,07 €	55,07 €	60,07 €
Chambre double	67,57 €	47,57 €	52,57 €
Hébergement – 60 ans	104,09 €	84,09 €	89,09€

Informations utiles :

Les frais d'hébergement facturés au débiteur sont recouvrés par M. le Trésorier Principal des Etablissements Hospitaliers Départementaux :

Centre des finances Publiques de Chamars  
Boulevard Charles de Gaulle  
25043 BESANCON Cedex

 03 81 65 40 20

Le service facturation de l'établissement ou sur le site internet du Conseil Départemental du Doubs dans la rubrique « personne âgée » un guide sur les aides financières en EHPAD est disponible.